

## Devenir assistant(e) maternel(le)

L'accueil individuel chez un(e) assistant(e) maternel(le) est le premier mode d'accueil sur le territoire français.

Ce métier est le plus souvent pratiqué par des femmes, mais **depuis quelques années, le métier s'est ouvert aux hommes**. Travailler avec des enfants est, loin des clichés, un métier de patience et d'amour, un savoir-faire de générosité. Au même titre qu'il n'est pas obligatoire d'avoir soi-même des enfants pour s'occuper de tout petits.

**L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans.**

L'assistant(e) maternel(le) peut exercer à son domicile, en Maison d'Assistant(e) Maternel(le) (MAM) ou en crèche familiale.

**Missions principales** : assurer l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps pendant lequel ils lui sont confiés.

Le plus souvent, l'assistant(e) maternel(le) accueille les enfants à son domicile, à la journée, lorsque les parents travaillent. Repas, promenades, jeux, toilette font partis de son quotidien ... En fin de journée, l'assistant(e) maternel(le) rend compte aux parents de la journée de leur enfant.

**Les horaires de travail sont très variables**, puisque déterminés en fonction des besoins de l'enfant et des contraintes horaires des parents.

**Cette profession attire** par sa possibilité d'exercer à son domicile, de pouvoir organiser son temps de travail et de travailler de manière autonome. Néanmoins elle nécessite d'avoir une bonne condition physique et morale, et de posséder certaines qualités et savoir-être :

- Des qualités relationnelles d'écoute, d'échanges et de communication
- Le sens de l'observation,
- De l'empathie et de la discrétion

Il faut savoir être

- Patiente
- Bienveillante et disponible pour chaque enfant accueilli
- Organisé

Savoir également se remettre en cause et continuer d'entretenir et de développer ses connaissances tout au long de sa carrière.

### 3 bonnes raisons de devenir Assistant(e) maternel(le)

- 1 une formation qualifiante
- 2 un lien privilégié avec l'enfant et un lien de confiance avec les parents
- 3 l'accompagnement dans l'exercice de son métier

### **1 Une formation qualifiante :**

Avant tout accueil d'enfant, l'assistant(e) maternel(le) doit obligatoirement avoir été agréé(e) par le Président du conseil départemental après avis des services de la Protection maternelle et infantile (Pmi).

A l'issue de l'obtention de l'agrément, l'assistant(e) maternel(le) doit suivre une formation d'une durée de 120 heures, dont 80 doivent obligatoirement être réalisées dans un délai de six mois à compter de la réception du dossier complet de demande d'agrément et avant l'accueil du premier enfant. Les 40 heures restantes peuvent être effectuées dans les trois ans qui suivent ce premier accueil.

Cette formation initiale comprend des enseignements sur :

- les besoins fondamentaux de l'enfant
- les spécificités du métier d'assistant(e) maternel(le)
- le rôle de l'assistant(e) maternel(le) et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant.

### **2 Un lien privilégié avec l'enfant et un lien de confiance avec les parents**

Ce métier est riche en interaction avec les enfants et les familles accueillies. Ces liens privilégiés et de confiance se construisent dès le premier rendez-vous et se gagne au fil du temps.

L'échange autour des valeurs éducatives avec la famille est le point de départ d'un bon accueil de l'enfant. Il permet par la suite d'accompagner les enfants dans la construction de leur identité, de leur autonomie et l'éveil de leurs capacités physiques et intellectuelles en co-éducation avec la famille. C'est une relation tripartite, nécessaire au bon développement de l'enfant.

### **3 l'accompagnement dans l'exercice de son métier**

L'assistante maternelle peut bénéficier de l'accompagnement des services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et du Relais Petite Enfance (RPE), en ce qui concerne l'éveil et le développement de l'enfant, le relationnel avec les familles mais également concernant les démarches administratives

**Si ce métier vous intéresse et que vous souhaitez exercer cette profession n'hésitez pas à vous renseigner auprès du Relais Petite Enfance de la ville (RPE) au 01.69.63.32.72. ou via le lien du site [monenfant.fr](https://monenfant.fr/web/guest/espace-assistants-maternels) de la Caf <https://monenfant.fr/web/guest/espace-assistants-maternels>**

Paroles d'assistantes maternelles en activité :

- *« Je suis relativement libre de choisir mes horaires, mes vacances et mon salaire, c'est un sacré avantage. En contrepartie, les journées peuvent être longues et bruyantes. Gare à l'isolement. »*
- *« Mon métier a du sens : j'aide les enfants à grandir, je participe à leur éveil et à leur bien-être. J'ai encore des contacts 15 ans après leur départ ! »*
- *« Être assistante maternelle permet de travailler en autonomie à son domicile, mais il faut bien différencier les espaces entre vie personnelle et vie professionnelle »*